

Fédération Sportive et Gymnique du Travail

Commission Cycliste de la Haute-Garonne

10, Boulevard Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS Tél.: 05.34.36.12.40 - Fax: 05.34.36.12.44

Email: accueil@31.fsgt.org - site Internet: http://www.cyclismefsgt31.fr

REGLEMENT EPREUVE CYCLO CROSS

DATE: 10 novembre 2019

CLUB: VELO CLUB ROQUETTOIS OMNISPORTS

NOM DE L'EPREUVE : CYCLO CROSS de ROQUETTES

LIEU: Lacs de ROQUETTES (site habituel)

Catégories	Heures	Heures	Durée de	Récompenses
	dossards	départ	course	
1 ^{ère}				
2 ^{ème}	13h15	14h30	50mn	Nombreuses récompenses
3ème	13h15	14h30	50mn	3 premiers de chaque catégorie
4ème	13h15	14h30	50mn	
5 ^{ème}	13h15	14h30	50mn	Premier UFOLEP
Cadets	13h15	14h30	30mn	Premier non licencié FSGT ou UFOLEP
Minimes	13h15	14h30	20mn	
Féminines	13h15	14h30	40mn	

Lieu remise des dossards : Salle à proximité du podium

Itinéraire : Rue La CANAL à ROQUETTES (lieu habituel à proximité des lacs)

Epreuve ouverte aux catégories de valeurs renseignées ci-dessus, disputée sous les règlements cyclistes

FSGT d'Occitanie-Pyrénées et du règlement fédéral FSGT.

Observations : les signaleurs seront mis en place ¼ d'heure avant le 1^{er} départ.

Braquets minimes garçons et filles : 7,01 (46x14)

Cadets ou Cadettes: 7m62 (50x14),

Observations: 14h00 initiation jeunes

Epreuve ouverte aux licenciés FSGT, UFOLEP, FFC, et non licenciés sur présentation d'un certificat médical

VTT acceptés.

Dans la tradition, lors de la remise des récompenses grillades et châtaignes seront offertes lors du pot de l'amitié